

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

EXTRAIT
du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE QUINZE et le 17 DECEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 11 DECEMBRE 2015, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Christophe BARDIN

ABSENTE ET EXCUSEE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

POUVOIRS : Mme Marianne BERQUE-MANSAS qui a donné pouvoir à Mme Géraldine MADOUNARI

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : HIPPODROME : PASSATION D'UN AVENANT AU BAIL AVEC LA SOCIETE DES COURSES DE CHEVAUX DE DAX

Par délibération en date du 6 juin 2007, le Conseil Municipal approuvait le renouvellement du bail avec la Société des Courses de Chevaux relatif à la mise à disposition d'un ensemble immobilier de plus de 42 hectares, situé sur la commune de Saint Paul-lès-Dax, à usage d'hippodrome.

L'acte correspondant a été signé le 9 juillet 2007, pour une durée de 15 ans à compter du 1er janvier 2008. Il prévoit notamment que 'le compteur d'eau sera mis au nom de la Ville qui prendra en charge le coût des consommations à hauteur d'un forfait de 10 000 euros par an. Le montant des consommations qui excèderait cette somme sera à la charge de la Société des Courses de Chevaux'.

Aujourd'hui, l'évolution des ressources de la Société des Courses de Chevaux, permet, d'un commun accord, de supprimer cette clause.

A compter de 2015, la Société des Courses de Chevaux prendra donc à sa charge l'abonnement et les consommations d'eau liés à l'exploitation du site de l'hippodrome. Il convient désormais de passer un avenant au bail susvisé pour acter cette modification.

**SUR PROPOSITION DE MADAME VIVIANE LOUME-SEIXO, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

APPROUVE l'avenant au bail en date du 9 juillet 2007, annexé à la présente, conclu avec la Société des Courses de Chevaux de Dax.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le document susvisé.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20151217-19-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Conseiller départemental des
Landes**

Affichée le : 18 Décembre 2015

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».